

Ministère de la Communauté française

1010 Bruxelles , le 27 Oct 2004  
Boulevard Pachéco, 19, Bte 0  
02 / 210.58.52

Administration générale de  
l'Enseignement et de la Recherche  
scientifique.

-----  
Direction générale de l'Enseignement  
non obligatoire et de la Recherche  
scientifique.

-----  
Service de l'enseignement  
de promotion sociale.  
-----

Monsieur Jacques LEFERE  
Administrateur délégué  
CPEONS

rue des Minimes 87-89  
1000 BRUXELLES

Ref.: CC / Dossier pédagogique 3748

Objet : Dossiers pédagogiques de Régime 1

-----  
Unité de formation : ARTS DE LA SCENE : FABRICATION DE DECORS (CONVENTION)  
Classement :           ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE  
                          TRANSITION  
Code Référence :       617001U21X1

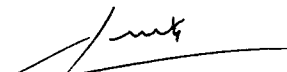
Monsieur l'Administrateur délégué,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en retour, avec accord provisoire, le dossier  
pédagogique relatif à l'unité de formation mentionnée sous rubrique.

Veillez agréer, Monsieur l'Administrateur délégué, l'assurance de ma considération distinguée.

*Chantal Kaufmann* . La Directrice générale a.i.,

Chantal Kaufmann

  
Nicole SCHETS  
Directrice

-----  
Toute demande de renseignements relative à l'objet de la présente peut être obtenue auprès de  
Stéphane Abrassart ou Carine Cacheux (02/210.58.57)

## ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1

DOCUMENT 8 bis DOSSIER PEDAGOGIQUE UNITE DE FORMATION

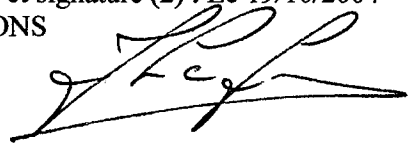
## 1. La présente demande émane du réseau :

- (1) Communauté française  (1) Libre confessionnel  
 (1) Provincial et communal  (1) Libre non confessionnel

Identité du responsable pour le réseau : (2) Jacques LEFERE Date et signature (2) : Le 19/10/2004  
 Administrateur délégué CPEONS

## 2. Intitulé de l'unité de formation : (2)

ARTS DE LA SCENE : FABRICATION DE DECORS ( convention)



CODE DE L'U.F. (3) 617001021X1	CODE DU DOMAINE DE FORMATION (4) 601
--------------------------------	--------------------------------------

3. Finalités de l'unité de formation : Reprises en annexe n° 1 de ...1... page(s) (2)

4. Capacités préalables requises : Reprises en annexe n° 2 de ...1... page(s) (2)

## 5. Classement de l'unité de formation :

- (1) Enseignement secondaire de :  (1) transition  (1) qualification  
 du degré :  (1) inférieur  (1) supérieur  
 (1) Enseignement supérieur de type court  (1) Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement (1)		Classement du Conseil supérieur (1)	
Technique	<input type="radio"/>	Technique	<input type="radio"/>
Economique	<input type="radio"/>	Economique	<input type="radio"/>
Paramédical	<input type="radio"/>	Paramédical	<input type="radio"/>
Social	<input type="radio"/>	Social	<input type="radio"/>
Pédagogique	<input type="radio"/>	Pédagogique	<input type="radio"/>
Agricole	<input type="radio"/>	Agricole	<input type="radio"/>
Maritime	<input type="radio"/>	Maritime	<input type="radio"/>

Date de l'accord du Conseil supérieur :

Signature du Président du Conseil supérieur :

6. Caractère occupationnel :  (1) oui  (1) non

7. Constitution des groupes ou regroupement : Repris en annexe n° 3 de ...1...page(s) (2)

8. Programme du (des) cours : Repris en annexe n° 4 de ...4...page(s) (2)

9. Capacités terminales : Reprises en annexe n° 5 de ...1...page(s) (2)

10. Chargé(s) de cours : Repris en annexe n° 6 de ...1...page(s) (2)

(1) Cocher la mention utile

(2) A compléter

(3) Réservé à l'Administration

(4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

D 8 BIS/UF : au 01.03.98

Code de l'unité de formation : (3) 617001021X1	Code du domaine de formation : (4) 601
--	--

11. Horaire minimum de l'unité de formation :  
Horaire minimum :

1. <u>Dénomination du (des) cours</u> (2)	<u>Classement</u>	<u>Code U</u>	<u>Nombre de</u>
	<u>du(des) cours</u>		<u>périodes</u>
	(2) (5)	(2) (6)	(2)
Exploitation dramaturgique	CT	B	48
Connaissance des matériaux	CT	B	32
Lecture de plans	CT	B	32
Travail du bois	PP	L	32
Travail des métaux	PP	L	32
Moulage peinture	PP	L	32
Construction de maquettes	PP	L	32
<b>2. Part d'autonomie</b>	XXXXXXXXXX	P	60
		Total des périodes	300

12. Réservé au Service d'inspection :

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

**COPIE CONFORME**

b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

  
A. COLLINET  
ADM. PEDAG.  
Signature

  
Nicole SCHETS  
Directrice

Date : ..... 27 OCT 2004 .....

(2) A compléter

(3) Réservé à l'Administration

(4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

(5) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM

(6) Soit A, B, C, D, E, F, H, J, K, L, Q, R, S, T, -(l'approbation de cette rubrique est réservée à l'Administration)

D 8 BIS/UF : au 01.03.98



**UNITE DE FORMATION :**

<b>ARTS DE LA SCENE : FABRICATION DE DECORS (CONVENTION)</b>
--

**1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION.****1.1. FINALITES GENERALES.**

Conformément à l'article 7, du décret, du 16 avril 1999, l'unité de formation devra :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et, d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels.

**1.2. FINALITES PARTICULIERES DE L'UNITE DE FORMATION.**

Cette unité de formation doit permettre à l'étudiant d'acquérir les compétences nécessaires et suffisantes afin répondre à la demande d'une main d'œuvre de soutien au développement des activités des arts de la scène.

Elle permettra à l'étudiant d'appréhender les besoins et de se familiariser aux techniques utilisées lors de la construction de décors.

<b>ARTS DE LA SCENE : FABRICATION DE DECORS (CONVENTION)</b>
--

**CAPACITES PREALABLES REQUISES.****2.1. Capacités.**

L'étudiant sera capable :

- ◆ de construire des réponses à des questions globales sur le contenu de messages, de types variés, d'un niveau de langue courante ;
- ◆ d'utiliser, à l'oral, un niveau de langue approprié à la situation de communication ;
- ◆ d'écrire, en démontrant une connaissance suffisante de la langue, un message d'un niveau de langue courante, de type varié (informatif, narratif ou expressif), de plus de vingt lignes, de production personnelle.
- ◆ de calculer en maîtrisant le système de numération en base 10 ;
- ◆ de déterminer une fraction ou un pourcentage d'un nombre ;
- ◆ de structurer l'espace et ses composants par:
  - la différenciation des solides et des figures planes classiques ;
  - le calcul du périmètre et de l'aire de ces figures planes ;
  - le calcul de l'aire et du volume de ces solides ;
  - la construction, dans un plan donné, d'une droite parallèle (et/ou perpendiculaire) à une droite donnée ;
- ◆ de mesurer et de construire un angle à l'aide du rapporteur ;
- ◆ de pratiquer les conversions de mesure de longueur, d'aire, de volume, de capacité, de masse, de durée, de monnaie (cas simples).

**2.2. Titre pouvant en tenir lieu.**

CESI ou C2D

**ARTS DE LA SCENE : FABRICATION DE DECORS  
(CONVENTION)**

**RECOMMANDATIONS PARTICULIERES POUR LA CONSTITUTION DES GROUPES OU LE  
REGROUPEMENT.**

Il est conseillé de ne pas organiser des groupes de plus de 15 étudiants.

<b>ARTS DE LA SCENE : FABRICATION DE DECORS (CONVENTION)</b>
--

**PROGRAMME.**

**1. EXPLOITATION DRAMATURGIQUE**

L'étudiant sera capable :

- d'analyser un travail dramaturgique autour d'un texte choisi par le metteur en scène ;
- de déduire les intentions scénographiques par rapport à une mise en scène ;
- de collaborer avec le scénographe et le régisseur général pour la réalisation d'un projet de décor ;
- d'exprimer un point de vue personnel sur quelques scénographes contemporains ;
- de visionner des spectacles et de participer ensuite à une discussion critique organisée entre étudiants et formateurs
- d'appréhender l'histoire de la scénographie ;
- de résumer, de façon orale et suffisamment claire, un spectacle ou une œuvre lue (choisie par l'étudiant), et ce, en un laps de temps déterminé.

**2. CONNAISSANCE DES MATERIAUX**

L'étudiant sera capable :

- ◆ de définir des propriétés mécaniques et physico-chimiques des matériaux (dureté, ténacité, résilience, malléabilité, ductilité, masse volumique, solubilité, fusibilité, conductivité thermique et électrique, oxydation, corrosion, ...) ;
- ◆ de reconnaître la fonte de l'acier et d'en distinguer les propriétés mécaniques ;
  - ◆ traitements de surface : chromage, nickelage, enrobage, ... ;
  - ◆ traitement thermique : trempe, revenu, recuit,
- ◆ de reconnaître les différents métaux non-ferreux ;
- ◆ de décrire les phénomènes de corrosion et d'oxydation des métaux et alliages ;
- ◆ de distinguer les différentes matières plastiques ;
- ◆ d'identifier et de distinguer des matériaux de liaison : chaux, plâtre, ciments, colles ;
- ◆ de reconnaître les essences courantes de bois et leurs propriétés.
- ◆ d'appréhender le classement des matériaux et éléments de construction utilisés au théâtre.



<b>ARTS DE LA SCENE : FABRICATION DE DECORS (CONVENTION)</b>
--

**3. LECTURE DE PLANS**

L'étudiant doit être capable :

- ◆ de reconnaître, parmi un choix de dessins, les différentes vues (latérale, de face, de dessus) d'un solide simple ou complexe, d'après sa perspective et d'après modèle;
- ◆ de dessiner les différentes vues d'un solide simple représenté d'après sa perspective et d'après modèle;
- ◆ de positionner sur une représentation en trois vues d'un solide complexe des points, arêtes et faces indiquées sur une représentation en perspective de cet objet;
- ◆ de compléter la troisième vue à partir de la représentation des deux autres vues d'un solide simple ou complexe;
- ◆ de reconnaître, parmi un choix de dessins en trois vues, la représentation exacte du solide complexe en perspective et d'après modèle.
- ◆ de réaliser un plan à partir d'un croquis à main levée
- ◆ d'utiliser la terminologie en vigueur au théâtre
- ◆ de connaître les symboles mathématiques, les échelles, les rendus, les symboles utilisés pour les plans de décors, les unités, les légendes...

..

<b>ARTS DE LA SCENE : FABRICATION DE DECORS (CONVENTION)</b>
--

#### 4. TRAVAIL DU BOIS

A l'issue de cette unité de formation l'étudiant sera capable de :

- ◆ lire et tracer l'épure d'un assemblage dans les 3 vues, (volume) ;
- ◆ débiter les bois pour un travail demandé aux machines appropriées ;
- ◆ corroyer les bois manuellement et mécaniquement ;
- ◆ retrouver, positionner et établir les bois ;
- ◆ choisir et tracer les assemblages suivant le travail à réaliser ;
- ◆ réaliser et rectifier les assemblages à fil perpendiculaire et à fil parallèle en respectant l'ordre chronologique des opérations ;
- ◆ poncer et traiter les ouvrages de menuiserie ;
- ◆ choisir, utiliser et entretenir le petit outillage manuel de base du menuisier ;
- ◆ monter, régler, identifier et entretenir l'outillage de la scie circulaire, la scie à ruban de la raboteuse et de la scie radiale ;
- ◆ construire des éléments de décors à partir de plans

#### 5. TRAVAIL DES METAUX

L'étudiant sera capable :

- ◆ de choisir, utiliser et entretenir l'outillage ;
- ◆ de réaliser des petits travaux d'ajustage, de montage et d'assemblage avec les matériaux inhérents au domaine professionnel ;
- ◆ d'exécuter correctement dans l'acier et l'aluminium :
  - ◆ un forage en tôle mince et épaisse, en petit et gros diamètre ;
  - ◆ des pliages de tôles et de plats ;
  - ◆ un taraudage;
  - ◆ un filetage manuel sur tige ;
  - ◆ l'affûtage des forets ;
- ◆ d'exécuter pour l'acier uniquement :
  - ◆ le chauffage par flamme oxy-acétylénique ;
  - ◆ un soudage à l'arc à plat.

<b>ARTS DE LA SCENE : FABRICATION DE DECORS (CONVENTION)</b>
--

**6. MOULAGE PEINTURE**

Suivant un projet scénographique, l'étudiant sera capable de :

- ◆ · choisir une technique de moulage et de peinture correspondant à la demande du scénographe et du metteur en scène.
- ◆ · réaliser un tirage suivant le choix des matériaux et de la finition souhaitée.
- ◆ · préparer un support à peindre suivant une utilisation en extérieur ou intérieur.
- ◆ · choisir les produits à utiliser selon les normes de sécurité.
- ◆ · peindre des éléments de décors et accessoires.
- ◆ · préparer, entretenir et ranger le matériel utilisé.
- ◆ · s'intéresser aux nouveautés et nouvelles normes afin de compléter ses connaissances.

**7. CONSTRUCTION DE MAQUETTES**

Suivant un projet scénographique, l'étudiant sera capable de :

- ◆ · lire et tracer des plans de montages
- ◆ · choisir, utiliser et entretenir le petit outillage manuel de base
- ◆ · réaliser une maquette en utilisant les matériaux adéquats.
- ◆ · prévenir certains problèmes à la construction d'un décor.

<p style="text-align: center;"><b>ARTS DE LA SCENE : FABRICATION DE DECORS (CONVENTION)</b></p>
---

**5. FIXATION DES CAPACITES TERMINALES.**

A partir d'un projet scénographique imposé , l'étudiant devra présenter un projet de réalisation de décors et une maquette de ce projet

**Pour atteindre le seuil de réussite il sera tenu de justifier :**

- ◆ de la connaissance et du respect des règles de sécurité relatives à chacun des points du programme.
- ◆ du respect de la scénographie
- ◆ de la méthode de réalisation;
- ◆ du choix des matériaux ;
- ◆ du respect du budget prévu.

**Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte de :**

- ◆ l'interprétation du projet ;
- ◆ la qualité du projet ;
- ◆ le degré d'autonomie atteint.
- ◆ de la faculté de l'étudiant d'expliquer son projet et ses choix.

<p style="text-align: center;"><b>ARTS DE LA SCENE : FABRICATION DE DECORS (CONVENTION)</b></p>
---

**PROFIL DU (DES) CHARGE (S) DE COURS.**

Un enseignant

ou

un expert possédant une expérience particulière dans la pratique de la réalisation de décors.